



SYNDICAT INTERCO CFDT DE LA SARTHE 2023

Compte de résultat

Charges

	2023	2022
Charges d'exploitation (I)	33 512,62 €	17 994,74 €
Achats	4 456,11 €	2 788,76 €
Autres charges externes	5 121,29 €	4 414,72 €
Autres services extérieurs	23 180,22 €	9 668,36 €
Impôts et Taxes	0,00 €	0,00 €
Charges du personnel	0,00 €	0,00 €
Autres charges	755,00 €	1 122,90 €
Dotations aux amortissements	0,00 €	0,00 €
Charges Financières (II)	98,13 €	97,52 €
Charges Exceptionnelles (III)	185,88 €	424,90 €
Engagements à réaliser sur contribution de financement (IV)	0,00 €	0,00 €
Total (I+II+III+IV)	33 796,63 €	18 517,16 €
Solde créditeur		
Excédent	3 299,97 €	9 365,67 €

Produits

	2023	2022
Produits d'exploitation (I)	35 710,24 €	23 026,79 €
Cotisations	14 153,28 €	13 325,54 €
Subventions	5 504,00 €	3 179,00 €
Autres produits	16 052,96 €	6 522,25 €
Transferts de charges	0,00 €	0,00 €
Reprise des amortissements et des dépréciations		0,00 €
Produits Financiers (II)	0,00 €	7,04 €
Produits exceptionnels (III)	1 386,36 €	4 849,00 €
Contributions de financement - Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (IV)	0,00 €	0,00 €
Total (I+II+III+IV)	37 096,60 €	27 882,83 €
Solde débiteur		
Déficit		



SYNDICAT INTERCO CFDT DE LA SARTHE 2023

Bilan

ACTIF				
ACTIF IMMOBILISE				
	Brut	Amort./Dep.	Net	N-1
Actif incorporel	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Actif corporel	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Actif financier	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total 1	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
ACTIF CIRCULANT				
	Brut	Amort./Dep.	Net	N-1
Stocks et Fournitures	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Créances	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 591,00 €
Total 2	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 591,00 €
DISPONIBILITES				
	Brut	Amort./Dep.	Net	N-1
Disponibilités	32 240,57 €	0,00 €	32 240,57 €	26 228,84 €
Total 3	32 240,57 €	0,00 €	32 240,57 €	26 228,84 €
COMPTES DE REGULARISATION				
	Brut	Amort./Dep.	Net	N-1
Comptes de régularisation	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total 4	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Actif			32 240,57 €	28 819,84 €

PASSIF		
FONDS SYNDICAUX		
	Net	N-1
Fonds Propres	0,00 €	0,00 €
Fonds syndicaux sans droit de reprise)	0,00 €	0,00 €
Ecarts de réévaluation)	0,00 €	0,00 €
Réserves)	24 040,30 €	14 674,63 €
Report à nouveau)	4 583,61 €	4 583,61 €
Résultat)	3 299,97 €	9 365,67 €
Total 1	31 923,88 €	28 623,91 €
PROVISIONS		
	Net	N-1
Provisions	0,00 €	0,00 €
Total 2	0,00 €	0,00 €
FONDS DEDIES		
	Net	N-1
Fonds dédiés	0,00 €	0,00 €
Total 3	0,00 €	0,00 €
DETTES		
	Net	N-1
Emprunts et dettes auprès d'étab. de crédit	0,00 €	0,00 €
Dettes financières	0,00 €	0,00 €
Dettes diverses	316,69 €	195,93 €
Total 4	316,69 €	195,93 €

	Net	N-1
Compte de régularisation	0,00 €	0,00 €
Total 5	0,00 €	0,00 €
Total Passif	32 240,57 €	28 819,84 €

SYNDICAT INTERCO CFDT DE LA SARTHE

Annexe aux états financiers de l'exercice comptable 2023

Les états financiers de SYNDICAT INTERCO CFDT DE LA SARTHE se caractérisent pour l'exercice ouvert le **1er janvier 2023** et clos le **31 décembre 2023** par les données suivantes :

Total du bilan	32 240,57 €
Total des produits	37 096,60 €
Résultat de l'exercice	3 299,97 €

La présente annexe fait partie intégrante des états financiers de SYNDICAT INTERCO CFDT DE LA SARTHE :

1. Faits majeurs de l'exercice

1.1 Evénements principaux de l'exercice

L'exercice 2023, d'une durée de 12 mois couvrant l'année civile, applique le règlement comptable n°2009-10 du 3 décembre 2009 sur les organisations syndicales, issu de la loi n° 2008-789 du 20 août 2008 portant « rénovation de la démocratie sociale et réforme du temps de travail », et le décret n° 2009 – 1665 du 28 décembre 2009.

1.2 Principes, règles et méthodes comptables

1.2.1 Présentation des comptes

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- Le bilan
- Le compte de résultat
- L'annexe

1.2.2 Méthode générale

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général.

SYNDICAT INTERCO CFDT DE LA SARTHE a arrêté ses comptes en respectant le règlement n°99-03 et ses règlements modificatifs, le règlement n°99-01 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations ainsi que le règlement n°2009-10 du 3 décembre 2009 afférent aux règles comptables des organisations syndicales.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

1.2.3 Comptabilisation des produits et charges

Les produits perçus par les organisations syndicales sont comptabilisés conformément aux dispositions du paragraphe 222-1 du règlement n°99-03, sous réserve des modalités suivantes prévues pour les cotisations.

Les charges supportées par les organisations syndicales sont comptabilisées conformément aux dispositions du paragraphe 221-1 dudit règlement.

Les droits et obligations attachés à la perception des cotisations sont définis par les statuts de l'organisation, affiliée à la CFDT dont elle applique les dispositions de la Charte de la cotisation syndicale. Les cotisations reviennent en intégralité au syndicat. Elles sont comptabilisées en produits après déduction des versements à d'autres structures.

Les prescriptions spécifiques à la comptabilisation des cotisations sont définies à l'article 2.2.2. du règlement n°2009-10 du 3 décembre 2009.

2. Informations relatives au bilan

Produits à recevoir

Produits à recevoir	
Total Produits à recevoir	0,00 €

Charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance	
Total Charges constatées d'avance	0,00 €

Fonds syndicaux

Les principaux mouvements sur l'exercice sont les suivants :

Fonds Syndicaux	Montant au 01/01/2023	Augmentation	Diminution	Montant au 31/12/2023
Réserves	14 674,63 €	9 365,67 €		24 040,30 €
Réserves Evénements pluri-annuels	0,00 €			0,00 €
Report A Nouveau	4 583,61 €			4 583,61 €
Résultat	9 365,67 €		6 065,70 €	3 299,97 €
Total Fonds Syndicaux	28 623,91 €	9 365,67 €	6 065,70 €	31 923,88 €

3. Informations relatives au compte de résultat

3.1 Ressources Annuelles

SYNDICAT INTERCO CFDT DE LA SARTHE a enregistré en comptabilité pour 35 710,24 € de ressources annuelles courantes comme le présente le tableau ci-dessous :

Ressources courantes	
Cotisations	54 807,83 €
Reversement de cotisations	40 654,55 €
Subventions	5 504,00 €
Autres produits d'exploitation	16 052,96 €
Produits financiers	0,00 €
Total des ressources courantes	35 710,24 €

3.2 Contributions en nature

SYNDICAT INTERCO CFDT DE LA SARTHE a bénéficié au cours de l'exercice d'une mise à disposition de 0.0 personnes ETP (équivalent temps plein) et cette contribution en nature n'est pas comptabilisée dans ses comptes.

SYNDICAT INTERCO CFDT DE LA SARTHE a bénéficié au cours de l'exercice d'une mise à disposition d'un local de 0.0 m² et cette contribution en nature n'est pas comptabilisée dans ses comptes.